

IRAM

Fonds documentaire numérisé

Auteur : LAMBERT, Agnès ; EGG, Johny

Titre : « Commerces, réseaux et marchés : l'approvisionnement en riz dans les pays de l'espace sénégalais », in *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 30 - n°1-2, pp. 1-22

Editeur : ORSTOM, Paris

Date : 1994

Commerce, réseaux et marchés:

l'approvisionnement en riz de l'Afrique de l'Ouest

Agnès LAMBERT(*) et Johny EGG ()**

(*)

(**) Chercheur à l'INRA-ESR, Montpellier

La généralisation, en Afrique dans les années quatre-vingt, des politiques d'ajustement structurel d'essence libérales, n'a pas fait entrer le continent, loin s'en faut, dans l'ordre du marché, au sens de la prééminence des relations de concurrence entre unités cultivant l'individualisme méthodologique et la maximisation du profit. Sous le poids de l'impressionnant déploiement de moyens (financiers et idéologiques) mis au service de cette politique, certains ont pu penser que la libéralisation des marchés allait à la fois parfaire l'intégration de l'Afrique au marché mondial et, surtout, engager résolument ses marchés intérieurs dans la voie de la transparence. Ce faisant, l'Afrique passerait progressivement d'une économie de rentes (bénéficiant pour les libéraux principalement à l'oligarchie de l'Etat) à une économie de marché, accompagnant ou complétant, avec l'Europe de l'Est le grand mouvement d'intégration à la norme dominante des échanges.

Force est de reconnaître que cette utopie de long terme ne trouve pas jusqu'ici de concrétisation dans la réalité des économies africaines. Certes le continent continue de s'intégrer aux marchés mondiaux, aujourd'hui davantage par les importations qui augmentent et se diversifient que par les exportations qui déclinent sous la forte concurrence des productions du Nord et de l'Asie. Mais cette intégration ne signifie pas pour autant l'adhésion à une norme universelle des échanges basée sur la rationalité strictement économique d'acteurs en concurrence et sur le rôle d'intermédiation du marché par le jeu des prix. Avoir cru que la libéralisation, à elle seule, allait modifier l'organisation du marché était méconnaître ou fortement sous-estimer le poids des structures qui se sont forgées au cours de l'histoire à travers la recherche d'une réponse adaptée aux contraintes d'un environnement économique et politique fluctuant.

Sur les marchés africains, la libéralisation a changé les règles du jeu, quoiqu'on puisse discuter sur la profondeur de ce changement, mais jusqu'ici, elle n'a pas changé les structures. Les réseaux marchands, dont l'origine remonte aux échanges caravaniers et au commerce de traite, se sont adaptés à ces nouvelles règles, comme ils s'étaient adaptés aux précédents

changements des politiques, et continuent à structurer les échanges.

Avec le retrait des Etats de la commercialisation, et celui, lié à la crise économique, des sociétés d'import/export européennes, issues des anciennes sociétés de traite, les grands commerçants africains prennent en quelque sorte leur revanche sur l'histoire coloniale. Bien qu'ils n'aient jamais été mis sous l'étéignoir par les sociétés de négoce européennes ou l'Etat, avec lesquels ils ont toujours entretenu des relations de clientèle, et qu'ils n'aient jamais complètement perdu le contrôle du marché, ils reprennent aujourd'hui en mains les échanges avec le marché mondial et se retrouvent en position officiellement dominante sur les marchés africains.

Bien qu'insérés dans l'économie de marché, ils opèrent dans un contexte particulier, marqué par l'atomicité et l'irrégularité de l'offre, le caractère volatile des politiques et l'incertitude des conditions commerciales. Pour faire face à cet environnement instable, ils mettent en oeuvre, comme on le verra plus loin, des stratégies complexes, dans lesquelles l'économie doit partager sa place avec le social, le religieux et le politique, et où les relations d'opposition/clientèle avec l'Etat les conduisent à jouer sur plusieurs circuits, officiels, parallèles et clandestins¹. Ce sont ces stratégies et l'organisation des commerçants en réseaux qui confèrent une structure particulière aux marchés céréaliers ouest-africains². Elles expliquent le faible impact de la politique de libéralisation et font que ces marchés restent à l'écart, du moins pour l'instant, du mouvement de diffusion d'une norme univoque des échanges.

Pour étudier la nature et le fonctionnement de ce marché, il faut donc mettre à jour ses structures et centrer l'analyse sur les acteurs. C'est ce que nous avons tenté de faire dans le cadre d'une étude plus globale portant sur les échanges transfrontaliers de produits agricoles en Afrique de l'Ouest et l'harmonisation régionale des politiques de protection et de régulation des marchés³. L'étude de l'organisation et des stratégies des acteurs a permis d'éclairer la dynamique régionale des agricultures et d'approcher le fonctionnement "réel" des politiques économiques en allant au delà de la description des politiques affichées par les Etats⁴, à laquelle l'analyse économique est trop souvent limitée⁵. Dans cette approche, "les marchés régionaux ne sont pas considérés uniquement comme le résultat des relations interétatiques, ni uniquement comme l'application d'une économie de marché où les échanges seraient le résultat des différences de prix. Les marchés sont étudiés au travers des intervenants actifs qui les animent, c'est-à-dire: les commerçants en situation de concurrence imparfaite, les Etats aux interventions complexes et instables, les groupes sociaux faisant pression sur les Etats pour modifier les prix et les revenus"⁶.

Cette analyse du marché a été rendue possible par la conduite simultanée de plusieurs approches, en particulier par la combinaison des démarches anthropologiques et économiques. C'est de cette tentative d'enrichissement mutuel⁷ dont nous voulons rendre compte ici, en essayant de tirer les implications de l'approche anthropologique des acteurs pour l'analyse (économique) du marché⁸. Nous commencerons par présenter l'organisation des acteurs dominants à partir d'une perspective anthropologique, puis nous soumettrons cette présentation aux questions que l'économiste se pose sur le fonctionnement du marché⁹.

Nous avons choisi le cas du riz parce qu'il est au centre des enjeux des politiques céréalières en Afrique de l'Ouest, suite aux grands investissements dans la production irriguée et à la forte croissance des importations depuis le milieu des années soixante-dix¹⁰. Le riz a pris aujourd'hui une place importante dans l'activité des réseaux marchands à l'échelle régionale et il est aussi le produit pour lequel les enjeux de la libéralisation sont les plus tendus, les Etats comme les commerçants cherchant à conserver la protection du marché intérieur, source de rentes en raison des bas prix de cette denrée sur le marché international¹¹.

1. Les réseaux marchands

1.1. Une organisation d'origine ancienne adaptée aux contraintes du présent

L'histoire ouest-africaine et les études anthropologiques anglo-saxonnes et françaises¹² ont montré que les commerçants sont depuis longtemps les acteurs principaux de la dynamique économique du continent. Les négociants Hausa et Dioula organisés en réseaux¹³ reliaient l'Afrique du nord aux zones de la forêt. Ces échanges continentaux qui existaient depuis plusieurs siècles portaient sur le sel et les chevaux des zones sahariennes, le bétail, le poisson séché et le mil de la savane, et l'or et la cola des zones forestières. En dépit des nombreux obstacles auxquels ils se sont heurtés -le commerce de traite, la colonisation, les politiques des Etats actuels - les commerçants ont toujours su s'adapter aux nouvelles contraintes pour continuer leurs activités à l'échelle du continent.

"Les réseaux contemporains ont désormais un centre de décision et des unités relais réparties dans l'espace en fonction d'impératifs commerciaux. On pourrait comparer leur morphologie à celle de groupes constitués d'une maison mère et de filiales, si les liens unissant les divers segments n'étaient à dominante familiale ou confessionnelle"¹⁴. Ainsi, un des plus importants commerçant céréalier de Bamako, S.B. Bally est à la tête d'un réseau de collecte et de distribution de céréales locales dans plusieurs régions du Mali. Il a également réussi à s'implanter sur le marché ouest africain : au Sénégal, il est le principal

fournisseur en mil et maïs des commerçants dakarois et du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA); au Niger un de ses parents gère une succursale qu'il ravitaille en céréales. Au Mali, il est également le premier importateur de riz depuis 1978. En 1989, période de restriction des importations de riz dans ce pays, il a installé un de ses cousins à Conakry afin de tirer partie d'un environnement plus libéral et de délocaliser ses importations. Plus récemment, il a également ouvert une succursale en Sierra Leone pour tirer profit du commerce de diamant mais aussi de l'importation de riz.

A la différence des Etats ouest-africains actuels récents condamnés, pour légitimer leur existence à défendre l'idée de l'intangibilité du cadre national, les commerçants sont habitués depuis longtemps à transcender les frontières et les entités politiques en vivant du développement inégal entre régions. Mais cette opposition apparente entre logique nationale et territoriale des Etats et caractère transnational des réseaux ne doit pas masquer, nous le verrons plus loin, les fortes complicités existant entre Etat et commerçants dans chaque pays¹⁵.

1.2. Le fonctionnement des réseaux dans la commercialisation du riz importé

Les deux exemples présentés ci-dessous traitent de l'import-réexportation de riz du marché mondial de la Gambie vers le Sénégal et de l'organisation du marché du riz importé en Guinée. Le riz importé est un produit stratégique pour la consommation des populations urbaines de ces deux pays, cependant il ne délimite pas en soi un marché précis, sa commercialisation ne pouvant être appréhendée qu'en relation avec d'autres produits céréaliers ou non, locaux ou importés.

L'import-réexportation du riz du marché mondial de la Gambie vers le Sénégal constitue une opération interdite en raison du monopole public¹⁶ sur l'importation du riz brisé dans ce dernier pays; elle fait intervenir différents réseaux ayant chacun une organisation complexe et entretenant entre eux des connexions¹⁷.

En Gambie, l'importation de riz est dominée par dix opérateurs faisant partie au côté des dignitaires du pouvoir d'un "cartel d'élites"¹⁸. Héritage de la colonisation britannique, le libéralisme économique gambien a toujours favorisé, grâce à des tarifs douaniers relativement bas, des importations massives de riz¹⁹, de sucre, de concentré de tomate et de tissu qui alimentent une activité florissante de réexportation vers les pays voisins et surtout vers le Sénégal. Les importateurs gambiens sont en relation avec des grossistes intermédiaires maures qui dominent une chaîne de redistribution partant de Banjul, Bakau, Sirekunda et Bassé jusqu'aux maures et gambiens boutiquiers installés tout le long de la frontière où vont s'approvisionner frontaliers et fraudeurs sénégalais. Les sociétés importatrices vendent également à des transporteurs ou

commerçants sénégalais qui descendent jusqu'à Banjul ou Bassé avec des camions de 35 tonnes. Le passage de la frontière se fait de deux manières : soit le camion est déchargé dans un entrepôt frontalier, le transfert étant ensuite effectué en petites quantités, soit la complicité de la douane sénégalaise permet l'entrée du véhicule au Sénégal.

Ces expéditions sont financées dans le cadre de plusieurs réseaux possibles, par des commerçants mourides protégés par un marabout influent ou par des commerçants de Kaolack, seconde ville du Sénégal et plaque tournante de la contrebande Gambie/Sénégal²⁰. Les marchandises entreposées dans les arrières boutiques des commerçants de cette ville ou dans les magasins de Diourbel et Mbacké -villes mourides -, se retrouvent finalement vendues au détail sur les marchés sénégalais. Ce système fonctionne grâce à la complicité des Etats. En Gambie le gouvernement ajuste sa politique à celle du Sénégal, en fonction de l'intérêt des grands importateurs. Ainsi en juin 1988, lorsque, sous la pression des évènements sociaux, le gouvernement sénégalais a baissé le prix du riz à la consommation de 160 à 130 fcfa, la Gambie a supprimé les taxes à l'importation du riz dans le but de conserver le marché sénégalais. Au Sénégal, la collusion entre les pouvoirs religieux et l'Etat, permet l'accès au crédit d'une part et la protection pour tout homme d'affaires mouride engagé dans la contrebande.

Le second cas concerne l'organisation du marché du riz importé en Guinée²¹. Avec la libéralisation des importations après 1984, le marché international s'ouvre théoriquement à tous les opérateurs privés. Mais la réforme monétaire de 1985²² et les contraintes liées à l'importation²³ n'ont pas placé les importateurs dans une même position car ils ne disposent pas tous de capacités de financement similaires. Seuls les hommes d'affaires maliens ou nigériens venus tirer parti de la libéralisation en Guinée ont réussi à contourner ces obstacles en garantissant ou même en finançant leurs importations à partir de leurs activités annexes situées dans les pays africains de la zone franc.

Si les hommes d'affaires guinéens ont des difficultés pour financer leurs importations, ils ont une parfaite maîtrise des circuits de distribution. Une société peule guinéenne, la Société africaine d'import-export (SAFIE) contrôle l'approvisionnement en riz importé d'une cinquantaine de parents grossistes installés à Madina, le quartier commerçant de la capitale. Cette société maîtrise également tout l'approvisionnement en riz et farine de la région de Labé. Une seconde société peule guinéenne, la Société de commerce et de financement (SCF), écoule sa marchandise auprès d'une dizaine de grossistes de Madina qui financent, du fait de leurs nombreux réseaux de distribution, une partie de ses importations. Cette société organise également la distribution dans les villes du pays à partir de parents commerçants mais également de ses

succursales; elle a réussi à s'installer à Labé grâce à un accord passé avec les commerçants de la société SAFIE.

Les hommes d'affaires d'origine malienne et nigérienne, qui ont des facilités pour importer en Guinée, se heurtent à de nombreuses difficultés pour maîtriser les espaces marchands nationaux et transfrontaliers occupés, depuis le régime de Sékou Touré, par les commerçants peul de Labé et, auparavant, par les commerçants dioula de Kankan et de Siguiri. Ainsi les succursales que les opérateurs étrangers avaient tenté d'ouvrir à l'intérieur du pays, à Labé, Kankan et Guéckédou, ont dû fermer en raison de la concurrence exercée par la société SAFIE à Labé et du boycott des commerçants de Kankan qui préféraient venir eux-mêmes s'approvisionner à Conakry.

La réexportation de riz importé en Guinée sur le Mali, source de devises, résulte d'une collusion d'intérêts entre opérateurs situés aux différentes étapes de la filière, les importateurs étrangers, leurs clients grossistes de Kankan, ces derniers disposant d'une autonomie de financement du fait de leur engagement dans le commerce de l'or, les agents de l'Etat guinéen et malien opérant aux frontières et enfin les commerçants maliens. La réexportation de riz sur le Sénégal est contrôlée par les grands commerçants de Labé qui dominent toute la filière, de l'importation à Conakry, à la distribution dans le Fouta Djallon, jusqu'à la réexportation dans le cadre des réseaux peuls guinéens implantés au Sénégal.

2. Réseaux et marchés

L'organisation des commerçants en réseaux implique un certain mode de fonctionnement des marchés dans une perspective économique.

2.1. La structure oligopolistique du marché du riz importé

Le marché du riz importé est caractérisé par un fonctionnement oligopolistique; il est en général dominé par un petit groupe de cinq à huit importateurs. En Guinée, si au début de la libéralisation une quinzaine d'opérateurs ont tenté de s'engager dans l'importation du riz, en 1990, ils ne sont plus que cinq à dominer cette activité. En Gambie, quelques hommes d'affaires puissants de Banjul contrôlent l'importation de riz et de farine. Amdallaye Trading Entreprise dirigée par M.Kebbeh et le consortium libanais dirigé par Charbell E.H. ont assuré à eux deux 50% des importations de riz en 1989. A l'exception du Sénégal où les importations de riz sont encore réalisées par l'Etat, la situation est identique dans les autres pays. Au Mali, quatre à cinq opérateurs contrôlent les importations. En Guinée Bissau, sept importateurs privés accaparent une part croissante des importations de riz de 1987 à 1990.

La conséquence du caractère oligopolistique du marché du riz, est que, dans le cas guinéen, les importateurs savent se constituer en lobby pour faire échec aux mesures restrictives prises à leur encontre. En 1988, notamment, ils ont organisé un chantage à la pénurie pour faire monter le prix du riz importé que le gouvernement voulait fixer à un prix à la consommation jugé trop bas. En ce qui concerne le Mali, les importateurs parviennent à aligner le prix à la consommation du riz importé sur celui du riz local, ce qui leur permet de réaliser des marges importantes sur cette activité.

2.2 La segmentation des marchés

Les marchés sont transnationaux dans la mesure où les échanges sont organisés par des réseaux marchands internationaux contrôlés par les grands commerçants. Mais en même temps, les marchés ne sont pas ouverts à la concurrence. La libéralisation des importations de riz en Guinée en 1986 a incité de nombreux opérateurs privés à s'engager dans une activité aussi stratégique. Mais cette ouverture fut éphémère, et les commerçants les plus importants se sont finalement entendus pour se partager le secteur de l'importation et celui de la distribution. Accéder à cette activité supposait alors pour les opérateurs de moindre envergure, d'adhérer à un réseau de clientèle contrôlé par l'un de ces grands commerçants et reposant sur une base ethnique ou sur l'appartenance à un même village. Ainsi les grossistes originaires de Porédaka dans le Fouta parvinrent à obtenir des crédits pour la distribution du riz grâce à l'appui de A.A. Diallo de la SCF, lui-même ressortissant de ce village.

Les marchés sont segmentés. Il n'y a pas un, mais des marchés, correspondant à des aires trans-nationales de pouvoir contrôlées par les grands commerçants et fonctionnant chacun d'eux de manière protectionniste. L'espace national, quoique largement ouvert sur les pays voisins, demeure fragmenté en plusieurs marchés. Les grands commerçants se sont répartis leur zone d'influence en fonction du contrôle que chacun d'eux exerçait sur un secteur d'activité ou sur une région. Ainsi le marché guinéen du riz importé se subdivise en marchés contrôlés d'une part par les grands commerçants peul couvrant de Conakry au Fouta Djallon jusqu'au Sénégal et d'autre part par les grands opérateurs étrangers et les commerçants de Kankan, les premiers assurant l'importation et la distribution à Conakry et les seconds, la distribution en Haute Guinée et la réexportation sur le Mali.

La non ouverture des marchés, leur segmentation du fait du partage de zones d'influence entre grands opérateurs, la spéculation pour faire monter les prix lorsque ceux-ci sont fixés trop bas par le gouvernement ou lorsqu'ils s'effondrent, sont interprétés par l'économie standard comme des "imperfections" du marché. En réalité, ces phénomènes constituent au contraire des réponses adaptées aux contraintes

de l'environnement économique marqué par le faible pouvoir d'achat des consommateurs. L'extrême concurrence que n'aurait pas manqué d'entraîner l'entrée massive d'opérateurs dans le secteur du riz importé aurait généré une inévitable baisse des prix et menacé la reproduction d'un secteur de commercialisation vital. La capacité de négociation entre grands opérateurs, dans une période de retrait du rôle de l'Etat, comme les pratiques spéculatives visant à maintenir le riz à un niveau de prix minimum, contribuent en fin de compte à une certaine stabilité des marchés du riz²⁴.

2.3. Le caractère volatile des circuits

Les changements fréquents constatés dans les circuits ouest-africains sont dus à la capacité des acteurs qui les dominent à s'adapter aux nouvelles contraintes. Par exemple dans le cas de la réexportation Gambie/Sénégal, un différend entre les deux pays, en août 1989, entraîne le gel du projet de confédération et amène le Sénégal à mettre en oeuvre un dispositif administratif et douanier visant à étouffer la Gambie. En même temps le conflit Sénégal/Mauritanie d'avril de la même année, a entraîné le départ des boutiquiers mauritaniens, donc la destruction d'une partie des réseaux de réexportation Gambie/Sénégal reposant sur les grossistes Maures installés en Gambie et sur leurs homologues boutiquiers au Sénégal. Face à cette situation les acteurs de la réexportation ont dû se réorganiser en, d'une part, délocalisant leur circuit à l'est du pays à partir de Bassé vers Tambacounda et Velingara où les contrôles sénégalais sont moins tatillons et, d'autre part, en s'appuyant sur les commerçants peuls installés en Casamance et dans l'est du Sénégal.

Dans le cas guinéen, la libéralisation de 1984 a incité A.A. Diallo qui s'était installé au Libéria où il importait du riz pour approvisionner les commerçants de Labé, à revenir au pays pour y poursuivre ses activités. En 1989 la politique malienne de limitation des importations de riz a conduit de grands opérateurs étrangers comme S.B. Bally à s'installer en Guinée, pays libéralisé depuis 1984 et historiquement relié au Mali par les réseaux marchands, pour y délocaliser une partie de ses activités.

Si la mobilité spatiale des commerçants n'est plus à démontrer, leur capacité d'adaptation au niveau organisationnel est également remarquable. Rappelons que le réseau n'est pas un modèle figé depuis des siècles, sa structure s'adapte à l'environnement et aux contraintes. Dans le cas d'échanges transfrontaliers frauduleux ou prohibés, l'articulation de plusieurs réseaux entretenant chacun des liens étroits avec l'administration locale, peut s'avérer plus fonctionnelle et plus sûre qu'un seul réseau contrôlant la totalité d'un circuit. Dans le cas de l'import-réexportation de riz de la Gambie vers le Sénégal, il s'agit, en dépit des faibles distances séparant Banjul de Kaolack, de l'articulation de réseaux différents,

chacun d'eux étant spécialisé à une étape du processus : les hommes d'affaires gambiens importent et vendent en gros, les grossistes maures assurent la distribution en Gambie, et les commerçants de Kaolack et les mourides contrôlent le passage de la frontière et la distribution au Sénégal. Ce partage des compétences renforce la sécurité d'un circuit de commercialisation particulièrement contrôlé, mais surtout, il correspond à un partage des marges que procure une telle activité²⁵ entre groupes sociaux également puissants.

La modification fréquente des circuits est également liée, nous l'analyserons plus loin, aux logiques sociales des acteurs caractérisées par des conversions identitaires, religieuses, clientélistes permettant une grande mobilité sociale et géographique (migrations) et servant de support à l'adhésion ou à la construction de nouveaux réseaux de commerce.

Cette faculté d'adaptation des commerçants peut dans certains cas réduire l'instabilité des marchés due aux aléas climatiques et aux modifications fréquentes des interventions de l'Etat. Mais elle peut aussi, au contraire, l'amplifier car les commerçants recherchent davantage les "coups" ponctuels que les opérations profitables à terme.

3. Formel/informel, la question de l'Etat, acteur dominant du marché

Une réflexion sur le rôle de l'Etat dans l'organisation des marchés suppose préalablement de s'entendre sur une définition²⁶. Schématiquement, l'Etat peut être appréhendé comme un ensemble d'acteurs -différentes administrations, différents agents- et son mode de fonctionnement semble complexe et contradictoire car il est l'objet de forces centrifuges. Les Etats sont soumis à deux logiques opposées, aux contraintes extérieures des bailleurs de fonds qui légitiment leur existence en tant qu'Etat, mais aussi à une logique interne qui répond à d'autres modes de légitimation et repose sur leur alliance avec les acteurs dominants de la société - pouvoir religieux, grands commerçants - et sur leur capacité redistributive par le biais du secteur public notamment²⁷.

L'Etat joue un rôle central dans l'organisation des marchés tant dans la période d'étatisation de la commercialisation après les indépendances, que dans la période actuelle caractérisée par les politiques de libéralisation.

L'histoire des Etats ouest-africains, leur construction récente sous la forme héritée de la colonisation, a impliqué un certain type de relation entre le politique et l'économique. De 1958 à 1984, le pouvoir guinéen n'a eu de cesse de s'opposer à la constitution d'une bourgeoisie autonome marchande, cependant la collusion commerçants-fonctionnaires a permis une accumulation

privée reposant sur l'économie de traite, sur la spéculation monétaire et commerciale et sur le marché noir²⁸. Dans le cas de la Gambie, pays le plus libéral de la sous région, les relations entre le pouvoir politique et le monde des affaires ont toujours été très étroites. Au Sénégal enfin, le contrôle de la commercialisation des produits agricoles a constitué un enjeu fondamental dans la construction de l'Etat. Mais à la différence du cas guinéen, le pouvoir a toujours tenu à ménager les groupes sociaux puissants qui opéraient depuis longtemps, les libanais, les maisons commerciales françaises et la puissante confrérie mouride.

Dans la seconde moitié de la décennie 80, l'ensemble des pays de la sous-région se sont engagés dans un processus de libéralisation. Celui-ci fut rapide en Guinée et en Gambie avec la libéralisation des importations de riz en 1985, mais beaucoup plus progressif au Sénégal où l'Etat entend encore tirer partie de la rente de situation que représente le monopole de cette activité.

Le rôle de l'Etat est en quelque sorte d'arbitrer la répartition des rentes et marges sur certains produits stratégiques. L'instrument de cet arbitrage consistait en attribution de licences et de quotas à ses clients et à ses alliés; actuellement il s'appuie davantage sur des dispositifs fiscaux et douaniers dont peuvent être exonérés certains opérateurs privilégiés. Par exemple en Guinée, dans le cas d'une importation, chacune des étapes allant de la constitution d'ouverture du dossier à l'obtention du financement et des devises, et en passant par différentes formalités administratives et douanières jusqu'à la sortie de la marchandise du port requiert l'intervention de responsables de l'administration et d'une multitude d'agents que l'importateur devra inévitablement rémunérer pour mener à bien son opération. Le poids de cette prédation plafonnée à 40% de la valeur CAF d'une importation peut être réduit en fonction des capacités de négociation d'un opérateur lesquelles dépendent des complicités dont il bénéficie. Ainsi s'expliquent, en Afrique de l'Ouest, les multiplications et changements fréquents de mesures et règlements²⁹, ceux-ci ouvrant en quelque sorte un espace de négociation entre acteurs dominants, importateurs et administrations, pour une redéfinition du partage de la rente. L'attribution de crédit d'importation constitue encore aujourd'hui un moyen pour l'Etat d'arbitrer en faveur de ses clients. Une société de pêche guinéenne dont les dirigeants sont des parents du président, a obtenu directement, grâce à la BCRG (Banque Centrale de la République de Guinée), le financement de l'importation de 12.000 tonnes de riz en 1988 et de 20.000 tonnes en 1989, avec une surfacturation de 40 dollars la tonne. La stratégie de développement de la Gambie reposant sur la réexportation, les politiques officielles de cet Etat, ont toujours été en conformité avec les intérêts des importateurs. Ainsi comme cela a été décrit ci-dessus, le gouvernement adapte sa politique à celle du Sénégal pour tirer profit de la

réexportation vers ce dernier pays. L'Etat sénégalais pour sa part, a conduit en 1986, sous la pression des bailleurs de fonds, une tentative de libéralisation progressive des importations de riz. Les opérateurs sélectionnés pour assurer les 25% du quota total des importations, ont été choisis sur la base d'un clientélisme politico-religieux. L'un deux, gros transporteur, était notamment le secrétaire particulier du Khalife Général de la confrérie mouride. Après un bilan négatif de cette première année de libéralisation, l'Etat s'est empressé de reprendre le contrôle de la totalité des importations de riz.

Ces différentes descriptions montrent à quel point les liens à l'Etat favorisent pour les commerçants l'accès à un capital de départ et constituent la base de l'accumulation.

L'approche économique a longtemps interprété les économies africaines à partir des seules données recensées sur le secteur dit formel. Dans les années 80, au contraire, la prise de conscience du poids des activités non-enregistrées a favorisé le développement d'une vision idyllique d'un secteur informel présenté seul comme l'économie "réelle". En fait la connaissance des stratégies des acteurs remet en cause cette approche dualiste et sectorielle; elle démontre que ces derniers se déploient simultanément dans l'officiel et le clandestin, dans l'enregistré et le non-enregistré, mais également dans le public et le privé, tant il est vrai que "l'informel est au coeur même de l'Etat"³⁰. L'analyse des marchés par le biais des acteurs dominants fait apparaître que c'est la contiguïté des sphères formelle et informelle qui est constitutive d'une dynamique d'accumulation.

4. Réseaux et comportement des acteurs

4.1 La rationalité économique en question

Les caractéristiques des marchés du riz importé sont liées au fonctionnement des réseaux, et au rôle central de l'alliance commerçants/Etat. Quels sont maintenant les logiques sociales sous jacentes à ces organisations-réseaux.

Contrairement au modèle walrasien où les "acteurs fictifs" font des choix "rationnels", indemnes de toute détermination sociale, ici l'individu n'est pas un décideur autonome. Il est membre de plusieurs groupes d'intérêts et se réfère à plusieurs systèmes d'appartenance identitaire lorsqu'il fait un certain nombre de choix. En Afrique de l'ouest, comme dans de nombreux autres contextes, "les rapports économiques sont "enchantés", c'est à dire dominés par le système des relations familiales et de clientèle qui les organise."³¹ Les échanges marchands, leur mode d'organisation, sont donc emprunts des dépendances et des hiérarchies propres aux relations sociales, religieuses et familiales inhérentes à ces sociétés.

Le comportement d'acteur ne se pose pas en terme de rationalité de l'Homo oeconomicus "standard", ni en terme "d'irrationalité économique" des acteurs ouest-africains, mais en fonction d'un système repérable de contraintes. "On ne peut définir la notion de rationalité en général mais seulement à l'intérieur de contexte d'action ou d'interaction particuliers"³².

L'analyse du comportement des acteurs requiert trois type de cadrage³³. Historique, dans la mesure où les trajectoires individuelles relèvent de l'évènement conjoncturel, mais aussi de la longue durée des groupes sociaux, des institutions politiques et des mentalités. Ainsi les stratégies et les perceptions collectives de l'environnement économique s'enracinent dans "une communauté de positions sociales déterminant l'accès à des formes pérennes de prédation" héritées des sociétés aristocratiques féodales ouest-africaines. "Économique ensuite, les tendances lourdes des économies nationales" mais aussi les politiques économiques dans leurs différentes composantes, "déterminent l'enveloppe de profits, marges et rentes réalisables...toute modification se répercutant sur le volume, la nature et la structure des activités de production et d'échange". "Culturel enfin, c'est par adaptation des systèmes de représentation issus de différents champs sociaux pour résoudre les problèmes de l'entreprise marchande". Pour régler leurs affaires, les commerçants peuvent recourir à des modes de gestion appartenant simultanément à différents cadres de références, religieux, familial, ethnique, contractuel moderne...

Des biographies de patrons de réseaux sont particulièrement intéressantes pour mettre en lumière ces logiques d'acteurs dans la construction et reproduction des réseaux³⁴. Elles rendent compte des conventions liant les parties de cette organisation marchande qu'est le réseau.

C. Cissé est né en Gambie en 1922 dans la région frontalière de Farafenni³⁵. Il est venu au Sénégal dans la région de Nioro du Rip en 1937. D'abord cultivateur, il s'est engagé à partir de 1945 dans la traite des arachides grâce à l'appui d'un homme d'affaires libanais Roussoum Nasser. C. Cissé collectait les graines d'arachides auprès des producteurs auxquels il revendait des semences. En 1954, un prêt du libanais lui a permis de devenir transporteur. En 1960, il s'installe à Kaolack, capitale économique du bassin arachidier. Avec un crédit bancaire obtenu grâce à l'appui de R. Nasser, il étend ses activités dans le domaine du transport, de la commercialisation des céréales locales, du riz, du sucre, de l'huile mais aussi du ciment. Ses capacités financières, ses liens à l'Etat, par le biais de ses responsabilités au sein du parti au pouvoir et son appartenance à la confrérie mouride, particulièrement puissante dans le secteur arachidier, lui ont permis d'obtenir un agrément comme OPS (Organisme Privé Stockeur)³⁶. C. Cissé contrôle un réseau de

collecte d'arachide et de mil dans la zone entre Nioro du Rip(Sénégal) et Farafenni(Gambie).

Il s'approvisionne en riz dans les magasins de la CPSP de Kaolack, mais il est également engagé dans la commercialisation frauduleuse de produits de base, riz brisé, concentré de tomate, sucre, importés en Gambie. Sa connaissance des zones frontalières et surtout ses appuis politiques et religieux servent de base à cette activité hautement lucrative. Son statut d'OPS lui donne accès à des crédits de campagne, qu'il peut engager rapidement dans une opération rentable comme la fraude. Son appartenance à la confrérie mouride, il est le *taalibe* du marabout de Prokhane, Serigne Bassirou Mbacke, garantit ses activités clandestines.

Le fondement de la religion mouride repose sur le *jebbëlu* ou acte de soumission du *taalibe* ou disciple à son marabout. Les règles qui régissent ce contrat marabout/*taalibe* comportent un certain nombre d'obligations réciproques : le *taalibe* doit faire preuve de soumission et d'allégeance à son marabout par ses services, son travail et ses dons. En contrepartie le marabout assure la protection de son disciple. L'efficacité de la relation dépend du pouvoir du marabout et de sa capacité à intervenir en faveur de son disciple afin qu'il obtienne facilement un crédit bancaire, une carte d'import-export, un agrément comme OPS et surtout la complaisance des agents de la douane ou de la police lorsque des marchandises importées frauduleusement par le commerçant mouride sont saisies. La réussite d'un homme d'affaires se mesure à la richesse de son marabout.

Le système mouride s'appuie également sur les villes saintes et les périodes de pèlerinage qui constituent les relais essentiels spatiaux et temporels des échanges frontaliers. Les villes saintes comme Touba et Prokhane sont sous l'administration directe de leur marabout, elles échappent à l'emprise de l'Etat et aux contrôles de la douane, des services des affaires économiques et de la police. Le statut particulier de ces villes en fait des lieux privilégiés pour les trafics en tous genres: Touba et Prokhane sont des entrepôt de produits frauduleux de provenance gambienne - sucre, concentré de tomate, riz, médicaments, tissus et même armes -. Le grand *Magal* ou pèlerinage de Touba, la mecque des mourides, qui commémore le jour du départ en exil de Cheikh Hamadou Bamba le fondateur de la confrérie, est un moment clef des grands flux de marchandises et de céréales. A cette occasion l'Etat alloue un budget spécial pour l'approvisionnement en riz de la ville qui peut rassembler jusqu'à deux millions de personnes, en même temps, les forces de l'ordre doivent faire preuve d'indulgence à l'égard des pèlerins et de leurs véhicules et de leur chargements.

Tout marabout influent implanté dans une ville tente d'y organiser son propre *Magal* dans le but de drainer à ce moment là les flux de marchandises et les faveurs de l'Etat. Prokhane, la

ville du marabout Mustapha Bassirou Mbacke tient son *Magal* huit jours après celui de Touba. En dehors des périodes exceptionnelles de pèlerinage, ces villes sont des relais des flux transfrontalier. Le chauffeur de C. Cissé qui va s'approvisionner en riz à Banjul ou sur la frontière gambienne, s'arrête d'abord à Prokhane, étape indispensable de son périple. Après l'intervention du marabout de son patron, la protection d'un douanier lui permettra de remonter sur Kaolack.

A l'intérieur de son entreprise C. Cissé a recours à une force de travail également sur la base de son appartenance confrérique, il pourra se voir confier un jeune *taalibe* de Serigne Bassirou Mbacke dans le but de l'initier au commerce avant de pouvoir plus tard l'aider à monter sa propre affaire. En même temps, il a accès à une force de travail sur la base de la parenté, une autre logique sociale également hiérarchisée qui comporte un certain nombre de droits mais aussi de devoirs du chef de famille vis à vis de ses cadets.

La description du réseau de C. Cissé montre le fonctionnement de la logique religieuse dans l'organisation de son réseau et sa connexion avec le politique. La rationalité mouride implique un certain nombre de règles de conduite ou conventions, elle constitue un "dispositif cognitif"³⁷ qui régule les relations entre acteurs du réseau d'une part et la coordination entre différents réseaux d'autre part. L'ethique mouride correspond à un ensemble de "principes supérieurs" qui autorise la convergence de multiples actions décentralisées³⁸. Le système mouride permet de résoudre le problème de la confiance, celui de l'accès au crédit, à l'information, à la protection vis à vis des pouvoirs publics, aux ressources humaines et enfin il permet la reproduction de la sphère marchande. Le client, le parent, l'employé...qui transgresse ces règles sera l'objet de la condamnation collective et risque l'exclusion non seulement du réseau auquel il appartient mais de tous les autres. Il devra probablement s'exiler dans de plus lointaines contrées pour pouvoir reprendre ses activités.

4.2 Profits et accumulation

La réalisation de profit passe par l'accumulation de pouvoir, c'est à dire par la constitution d'un "capital social", un capital de relation. Ce qui peut se traduire par un investissement apparemment à perte dans un secteur non rentable, mais qui servira de tremplin pour accéder à une activité plus lucrative. Par exemple au Sénégal, l'engagement des opérateurs privés dans le commerce du riz génère de très faibles revenus, mais permet aux commerçants d'accéder aux crédits de l'Etat par le biais d'arrangements avec les agents de la CPSP. Ceux-ci retardent l'encaissement du chèque émis par les commerçants, ce qui autorise ces derniers à mener d'autres opérations juteuses, comme le financement d'une expédition en Gambie, à partir de l'écoulement rapide du riz.

Le capital marchand emprunte des "nécessaires détours par le religieux ou le politique... afin d'y accumuler du pouvoir et des complicités mobilisables, le moment venu, à des fins strictement économiques."³⁹ L'histoire de C. Cissé démontre que l'essentiel de ses stratégies consiste à accumuler un capital social, en adhérant à la confrérie mouride et en étant membre du parti au pouvoir. Les dons au marabout, 10% du chiffre d'affaires d'un commerçant, obèrent ses revenus mais correspondent à un inévitable investissement social ouvrant la porte à des appuis et des protections. Des stratégies de ventes à crédit partiellement remboursés peuvent aussi s'inscrire dans cette logique, elles permettent de contrôler un réseau de débiteurs dont les dettes se régleront en statut de dépendant à l'égard du commerçant, en contreparties en services, en prestations et travaux divers...elles permettent aussi de fidéliser durablement une clientèle endettée...

Pour comprendre les logiques de réalisation des profits, il faut "saisir les procédures de dissociation des lieux d'accumulation, de réalisation et de réinvestissement"⁴⁰. Il convient d'identifier les différentes activités et investissements où se déploient simultanément ou successivement les grands commerçants : du commerce de céréales et des matériaux de construction au clientélisme religieux auprès d'un grand marabout, du secteur du transport ou du bétail au soutien d'un dignitaire politique, de l'immobilier à la construction d'une mosquée, en passant par les études d'un fils dans les grandes universités occidentales.

Ce dernier type d'investissement, la formation d'un fils en économie à Harvard par exemple, permet de maîtriser la logique du commerce international, mais surtout de se donner une légitimité de rationalité économique face à des partenaires commerciaux occidentaux. En même temps la maîtrise de ces techniques de gestion fait partie, à côté de l'inévitable voyage à la Mecque que doit réaliser tout entrepreneur, d'un investissement social consistant en accumulation des signes de réussite qui accompagnent toute accumulation marchande. L'assimilation, la digestion et l'utilisation des techniques de gestion "modernes" s'inscrivent là encore dans la souplesse et la capacité d'adaptation des commerçants et de leurs réseaux évoquée ci-dessus.

Les institutions politico-religieuses et familiales qui apparaissent jusqu'ici comme des ressources, peuvent aussi devenir des contraintes et ponctuellement être abandonnées au profit de relations contractuelles d'un autre type. Ainsi certains opérateurs préfèrent recruter de la main d'oeuvre salariée plutôt que familiale dont il est beaucoup plus difficile de se séparer en cas de conflit; d'autres estiment avoir plus de marges de manoeuvre en localisant leur réseau de distribution en dehors de tout lien de parenté, d'appartenance ethnique ou religieuse. L'habileté d'un chef de réseau est de savoir répartir ses interventions, recherche d'une force de travail, quête de financement, constitution de réseaux de

collecte et de distribution, investissements... dans des cadres sociaux qui leur sont plus ou moins proches, en fonction des contraintes ou des avantages que ces différents milieux offrent. Les conversions identitaires et les mobilités sociales évoquées précédemment participent de cette capacité des acteurs à s'appuyer simultanément ou successivement, selon leurs besoins, sur des cadres de références divers.

4.3. La gestion du risque

La manière spécifique dont cette variable est traitée dans l'environnement économique ouest africain, est transversale à toutes les autres questions abordées ici⁴¹. L'analyse de l'organisation et des stratégies des acteurs dominant le marché montre que la dimension risque est prise en charge par un ensemble de structures et de pratiques. En premier lieu le fonctionnement propre au système du commerce par réseaux garantit la circulation des marchandises, de l'information, des conditions des transactions...il repose sur l'appartenance à un même système de référence, religieux, familialEn second lieu, l'entente entre grands commerçants, chefs de réseaux, pour le partage de marchés caractérisés par leur étroitesse (faible demande, faible pouvoir d'achat) et pour une intervention spéculative visant le maintien de prix minima, permettent la régulation des marchés et la reproduction de la sphère marchande. En troisième lieu, la non spécialisation permet à un opérateur de passer rapidement d'un produit à un autre en fonction des opportunités de profit que sa commercialisation procure. Enfin dans un environnement hautement instable, la réalisation de gros coups, soit un commerce d'opportunités, est un moyen plus sûr de réaliser des bénéfices qu'une activité régulière.

Conclusion

Pendant longtemps, les marchés ouest-africains ont été abordés dans la littérature francophone sous l'angle de l'intervention de l'Etat, à travers l'étude des offices de commercialisation ou l'évaluation de la rentabilité de filières à fort taux d'investissement public. Depuis les années 80 et les politiques de libéralisation, la question du marché, en tant que lieu physique d'échanges dominé par les commerçants privés, refait surface. Il paraît opportun de l'aborder à partir des acteurs dominants, les commerçants organisés en réseaux transnationaux et entretenant des relations plus ou moins complices avec les Etats.

Le marché, au sens de la généralisation des rapports marchands, est loin de se substituer aux autres formes d'organisation des sociétés marchandes ouest-africaines. Ce sont au contraire ces formes d'organisation qui, pour l'instant, "s'imposent au marché" (Faverau). Il faut donc "situer le marché" (Braudel).

L'approche anthropologique des réseaux marchands y contribue en éclairant la logique sous-jacente au fonctionnement des marchés -lieux physiques d'échanges- à partir des règles et conventions qui régissent leur organisation⁴². Les marchés apparaissent comme des coordinations entre réseaux ou organisations, ces dernières n'étant pas, "qu'une somme d'agencements contractuels" mais étant "traversées par des formes de socialité qui n'appartiennent pas originellement à l'ordre marchand. La confiance, le loyalisme ou l'obéissance qu'elles requièrent dépendent de "grandeurs" civiques ou domestiques⁴³ "44. Chacune de ces organisations se dote, pour assurer sa reproduction, de règles et de conventions qu'elle puise non pas en elle même mais dans des systèmes de référence collectifs, sociaux, religieux, politiques, familiaux... communs aux aires culturelles des régions de l'ouest soudano-sahélien⁴⁵. Enfin, c'est la capacité de coordination des organisations entre elles qui permet un certain type de régulation des marchés, donc un certain mode de formation des prix.

La libéralisation n'a guère modifié les structures commerciales en réseaux, même si elle les a amenées à s'adapter une nouvelle fois aux changements des contraintes économiques. Le retrait de l'Etat du secteur commercial a fait des patrons des plus grands réseaux les principaux acteurs de la régulation des marchés; mais jusqu'ici, il n'a pas permis aux commerçants de moindre envergure ou aux groupements de producteurs d'entrer en scène autrement que dans un rôle marginal. L'apparition et la chance de survie de nouveaux opérateurs et d'organisations de dimension plus modeste requièrent, au contraire des politiques actuelles, une certaine intervention de l'Etat pour appuyer des changements d'ordre structurels⁴⁵.

Compléments de biblio:

COSTE (J.) et Egg (J.) éd., 1991.- Echanges céréaliers et politiques agricoles dans le sous-espace ouest (Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Sénégal): quelle dynamique régionale ?- Rapport de synthèse, INRA-IRAM-UNB. Paris, OCDE, 217 p. + annexes.

COUSSY (J.) 1989.- La description de l'espace régional existant en Afrique de l'Ouest: méthode, résultats et éléments de scénarios d'évolution.- In: CILSS/Club du Sahel: Espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest. Paris, OCDE, pp. 147-155.

DAVODOUN (C.) 1992.- Politiques rizicoles ouest-africaines et recherche de rentes: analyse comparée des politiques nationales de protection dans le sous-espace est (Bénin, Niger, Cameroun, Nigeria).- Université de Montpellier I et ENSAM, mémoire de DEA, 90 p. + annexes.

DEFALVARD (H.) 1993.- La méthodologie en sciences sociales: apport et limite de l'économie des conventions.- Problèmes économiques, n° 2308, 13 janvier.

DUPUY (J.P.), EYMARD-DUVERNAY (F.), FAVEREAU (O.), ORLEAN (A.), SALAIS (R.), THEVENOT (L.) 1989.- L'économie des conventions.- Revue Economique, N° spécial, mars.

EGG (J.) et GREGOIRE (E.) 1992.- Les marchés céréaliers.- In: BOSCH (P.M.), DOLLE (V.), GARIN (P.), YOUNG (J.M.) éd.- Le développement agricole au Sahel; tome I: milieux et défis. Montpellier, CIRAD, collection Documents Systèmes Agraires, n°17, pp. 151-177.

EGG (J.), IGUE (J.O.) et COSTE (J.) 1988.- Echanges régionaux, commerce frontalier et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest: méthodologie et premiers résultats.- Paris, INRA, IRAM, UNB, 69 p.

HIBOU (B.) 1991.- De l'autonomie des politiques céréalières à l'harmonisation des politiques agricoles ?- In: COUSSY (J.) et HUGON (P.).- Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique Sub-saharienne.- Paris, Ministère de la Coopération et du Développement, collection Etudes et Documents.

IGUE (J.O.) 1983.- L'officiel, le parallèle et le clandestin: commerce et intégration en Afrique occidentale.- Politique Africaine, n°9, pp. 29-51.

LANCON (F.) 1990.- Circuits commerciaux, marchés et politique d'approvisionnement des villes en Afrique de l'Ouest: l'exemple des produits vivriers au Togo.- Nanterre, Université de Paris X, LAREA, thèse de doctorat, 580 p.

1. Igue (J.O.), 1983.

2. Egg (J.) et Grégoire (E.), 1992.

3. Voir Egg (J.), Igue (J.O.), Coste (J.), 1988 et Coste (J.), Egg (J.), 1991.

4. Hibou (B.), 1991.

5. Par le jeu des acteurs (y compris les agents et les entités de l'Etat), les politiques affichées sont contrées ou détournées de leurs objectifs initiaux; de ce fait, la dynamique régionale prend une forme différente (intégration par les marchés) de celle énoncée par les Etats. Ainsi, alors que le Sénégal contingente officiellement ses importations de riz, il pratique en réalité une politique d'ouverture au marché international plus élevée en laissant entrer des céréales par ses marchés frontaliers.

6. Coussy (J.), 1989.

7. Nous n'avons volontairement pas cherché à fondre au préalable les approches (l'économiste précisant par exemple en détail les questions de l'enquête), mais au contraire à confronter/combiner, au niveau de la synthèse, les résultats de démarches distinctes.

8. Comme le montre le travail de F. Lançon (1990) sur les commerçantes togolaises, il n'est pas absolument nécessaire que l'économiste passe par une alliance avec les anthropologues ou les sociologues pour approcher la structure du marché. L'expérience nous conduit, cependant, à militer pour cette démarche, en particulier pour deux raisons: l'une plus éthique (par nature, l'économie n'offre pas la garantie d'être suffisamment ouverte pour appréhender objectivement de poids des différents facteurs lorsque l'économique ne joue pas le rôle dominant), l'autre plus pragmatique (on gagne du temps à travailler avec des disciplines qui disposent déjà d'outils et de pratiques d'enquêtes appropriées).

9. Du point de vue économique, cette démarche rejoint les réflexions théoriques sur les institutions et les conventions, et leurs critiques "du marché sans organisation" de l'économie standard (Dupuy J.P. et al, 1989). Mais ces approches, issues de l'économie industrielle dans les pays développés, n'étant pas directement transposables à notre objet d'analyse, il nous semble préférable de commencer à "reconstruire" le chemin théorique à partir du terrain (afin de ne pas oublier certains phénomènes en route), plutôt que de "revisiter" l'existant à la lumière des observations. Il faut souligner que nous sommes encore loin de pouvoir tirer des conclusions solides de notre démarche quant au fonctionnement "économique" du marché et que nous n'en présentons ici qu'une première approche.

10. Davodoun (C.), 1992.

11. Le commerce du riz étant contrôlé par les grands commerçants, ce choix entraîne un biais dans la présentation du marché céréalier ouest-africain, en négligeant d'autres situations plus concurrentielles. Ce biais nous semble toutefois faible pour ce qui concerne le marché céréalier, car à l'exception de certains pays côtiers, comme le Togo (étudié par F. Lançon et l'équipe de l'ORSTOM), le marché des autres céréales est aussi contrôlé par de puissants réseaux marchands, en particulier haussa et dioula.

12. Cohen (A.), 1971, Lovejoy (P.E.), 1970, Amselle (J.L.), 1977,
Grégoire (E.), 1986.

13. Le réseau correspond à une organisation commerciale qui assure une série de fonctions comme l'hébergement des marchands itinérants, le stockage des marchandises, le courtage, la transmission de l'information sur les prix, le contrôle des jeunes qui convoient les marchandises et effectuent les transactions. Cf Amselle (J.L.),1977.

14. Labazée (P.), 1992, p.538.

15. Amselle (J.L.) et Grégoire (E.),1988.

16. Au Sénégal, la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix (CPSP) a le monopole des importations du riz brisé et doit assurer le maintien de prix stables à la consommation pour les denrées stratégiques comme le riz, la farine de blé, le sucre.

17. Lambert (A.)1989.

18. Sall (E.), 1989.

19. En 1987, 150.000 tonnes de riz brisé ont été importées en Gambie dont 85.000 tonnes auraient été réexportées sur le Sénégal. En 1989, suite à la baisse officielle du prix du riz brisé à la consommation dans ce dernier pays, les importations sont évaluées à 82.000 tonnes et les réexportations à 35 à 45.000 tonnes.

20. Ces expéditions étaient également financées par les grossistes maures eux-mêmes en relation avec leurs parents boutiquiers installés au Sénégal jusqu'à ce que le conflit sénégal-mauritanien d'avril 1989 n'entraîne leur départ massif du pays.

21. Lambert (A), 1991.

22. Dévaluation et adoption d'une nouvelle monnaie dans le cadre d'un double marché de change qui sera finalement unifié en juin 1986.

23. Importations assujetties à un système de vente aux enchères hebdomadaires des devises plafonné à 200.000 \$ par opérateur et par opération.

24. A l'opposé, en Guinée Bissau, la non entente entre import/exportateurs pour le partage du territoire, donc le non contrôle des réseaux de collecte de la noix de cajou et de distribution du riz importé qu'ils ont financés, a entraîné l'énorme endettement de ce secteur à l'égard des banques et pourrait menacer la reproduction d'une activité où l'Etat n'intervient presque plus. Cf Lambert (A.), 1991b.

Dans le cas d'un secteur moins stratégique comme celui de la viande en Côte d'Ivoire (production locale et importation de bétail sahélien et de viandes congelées européennes), la non entente entre entre gros opérateurs génère l'effondrement des prix et menace la survie de tout un secteur, entraînant des réorganisations profondes et parfois dramatiques. Cf Lambert (A.), 1993.

25. En juin 1990, les marges des différents acteurs engagés dans la réexportation de riz de la Gambie vers le Sénégal, sont de 33% pour l'importateur gambien, de 5 à 10% pour le grossiste maure, et de 27% pour le commerçant sénégalais.

26. Il n'est pas question de proposer ici une définition exhaustive de l'Etat africain, ni de rappeler la somme des débats sur cette question.

27. Ce mode de légitimation est mis à mal avec les Programmes d'ajustement structurel (PAS).

28. Morice (A.), 1987.

29. Dans plusieurs pays, il est très difficile, voir impossible d'établir une chronologie du tarif douanier: nos enquêtes ont montré qu'il change fréquemment de taux ou de nature, par ailleurs de nouvelles taxes apparaissent sans qu'il soit mentionné si elles s'ajoutent ou remplacent les anciennes et rares sont les responsables des administrations qui ont une maîtrise de la question.

30. Morice (A.), 1986. p.34.

31. Agier (M.), 1983. P.294.

32. Boudon (R) 1983.

33. Labazé(P.) 1992, p.437-438.

34. Voir l'utilisation très "parlante" qu'en fait E. Grégoire au sujet des grands commerçants haussa de Maradi (1986).

35. Interview mené en novembre 1988 pour l'étude sur les espaces et réseaux marchands au Sénégal, dans le cadre du programme Echanges régionaux, commerce frontalier et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest (INRA, UNB, IRAM).

36. Les OPS reçoivent une avance de la SO.NA.C.O.S. (Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal) pour collecter les arachides.

37. La notion de convention peut se définir comme un ensemble de procédures qui assurent plus ou moins totalement une coordination entre agents économiques. La convention permet aux

acteurs de "contourner les lacunes de leur perception de leur avenir" (Favereau O., 1989), donc de gérer l'incertitude, en ce sens elle constitue un dispositif cognitif.

38. Frydman (R) 1990.

39. Labazée (P) 1992, p. 438.

40. Ibid.

41. Pour aller plus loin, il faudrait distinguer (comme le fait F. Lançon, à partir de M. Lavoie et G. Debreu) le risque (calculable) de l'incertitude (non prévisible); distinction qui renvoie à la manière dont "on intègre le temps dans l'analyse économique... puisque le marché est un univers d'incertitudes discriminatoires, la structure de circulation des produits vivriers au Togo ne peut donc se pérenniser sur la seule base des relations marchandes" (1990, p. 324 et 325).

42. Pour se rapprocher davantage des débats économiques du courant des "conventions", il faudrait pouvoir préciser si les réseaux marchands ressortent in fine d'une logique de l'individualisme méthodologique ou si la coordination entre ses membres revêt une dimension collective inextricable. La proposition de chercher à dépasser l'opposition individualisme/holisme par un "holisme sophistiqué" de H. Defalvard, visant à placer la critique de l'économie standard "sur son incapacité à voir la nature collective des biens dans les économies de partage et l'inscription de leur dimension commune sur les comportements individuels", nous paraît une piste utile. Cf Defalvard (H.), 1993.

43. Pour reprendre les termes de Boltanski (L) et Thevenot (L), 1987.

44. Frydman (R), 1990.

45. Cette approche renvoie à la discussion de la notion "d'embeddedness" (initiée par Polanyi), de "désencastrement" de l'économique du social lors du passage à un marché organisé.

45. Se pose alors le problème de la capacité de l'Etat, fragilisé par les transitions démocratiques mal menées, à impulser ces changements.